Sanction d'un million d'euros infligée à Gaz de Bordeaux et ses sociétés mères pour abus de position dominante

Publié le 11 octobre 2022

Fourniture de gaz : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur d'un million d'euros la société Gaz de Bordeaux et ses sociétés mères pour avoir utilisé abusivement les moyens dont elle disposait au titre de son activité de service public pour développer son activité concurrentielle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 11 OCTOBRE 2022

Fourniture de gaz : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur d'un million d'euros la société Gaz de Bordeaux et ses sociétés mères pour avoir utilisé abusivement les moyens dont elle disposait au titre de son activité de service public pour développer son activité concurrentielle

Lire le communiqué